

**ARR -2026 -01**

**OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE DE LA PRESIDENTE**

**A LA DIRECTRICE GENERALE, AU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES ET A CERTAINS AGENTS DE L'ESPCI PARIS**

La Présidente du Conseil d'Administration de la régie ESPCI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-19, R 2221-53, R 2221-57 et R2221-58 ;

Vu le décret n° 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 instituant une Régie disposant de l'autonomie financière et de la personnalité morale et lui transférant la gestion de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (ESPCI), jusqu'alors administrée en régie directe ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'ESPCI DEL 2024-28 en date du 16 octobre 2024, modifiant les statuts de l'ESPCI Paris ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'ESPCI DEL 2026-09 en date du 15 juin 2026 désignant Mélody TONOLLI Présidente du Conseil d'Administration ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'ESPCI DEL 2026-10 en date du 15 juin 2026, portant délégation de compétences du Conseil d'Administration à la Présidente ;

Vu la position administrative des agents fonctionnaires de la ville de Paris, affectés en position d'activité à l'ESPCI Paris et rémunérés par la régie à compter du 1er janvier 2009 ;

Vu la délibération 2025 DAE 257 du Conseil de Paris tenu les 16, 17, 18 et 19 décembre 2025 relative à la désignation de Madame Emmanuelle GOUILLART en tant que Directrice générale de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles pour une durée de 5 ans renouvelable à compter du 26 juin 2026 ;

Vu l'arrêté de nomination du 1<sup>er</sup> janvier 2024 de Monsieur Régis ROSMADE en qualité de Directeur général des Services de l'ESPCI Paris ;

Vu l'arrêté de nomination du 1<sup>er</sup> mars 2012 de Monsieur Ludovic DEHRI en qualité de directeur technique de l'ESPCI Paris ;

Vu l'arrêté d'intégration du 4 avril 2014 de Monsieur Matthieu CAREL dans le corps des Techniciens supérieurs d'administrations parisiennes à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014, affecté à l'École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté de nomination du 24 avril 2019 de Monsieur Costantino CRETON en qualité de Directeur de la Recherche de l'ESPCI Paris ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 qui maintient Madame Lucie EBRAN en fonction à l'ESPCI Paris par voie de détachement en qualité d'ingénieur architecte d'administrations parisiennes du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028 ;

Vu le contrat à durée indéterminée du 6 mai 2024 et l'avenant du 11 juin 2024 de Madame Céline RAMONDOU en qualité de Directrice de la Communication de l'ESPCI Paris ;

Vu le contrat à durée indéterminée du 08 juillet 2024 de Madame Elodie TRAMOY en qualité de Directrice d'appui à l'Innovation ;

Vu le contrat de travail du 28 octobre 2024 modifié de Monsieur Olivier FROMONT en qualité de Directeur des relations industrielles pour une durée de 3 ans ;

Vu l'arrêté d'intégration du 31 octobre 2024 de Monsieur Clément ARLOT dans le corps des attachés d'administrations parisiennes à compter du 13 septembre 2024, affecté à l'École supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris.

Vu l'arrêté de détachement du 16 juin 2023 de Madame Claire LAFAYETTE dans le corps des attachés d'administrations parisiennes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, affectée à l'École supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris.

Vu l'arrêté de nomination du 1<sup>er</sup> janvier 2024 de Madame Corinne SOULIE en qualité de Directrice des Etudes de l'ESPCI Paris ;

Vu l'arrêté de détachement du 27 mars 2024 de Madame Ouassila SOUM- EL MESSAOUDI dans le corps des attachés d'administrations parisiennes à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, affectée à l'École supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris.

Vu le tableau des délégations ci-annexé,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1er :** La signature de la Présidente de la Régie ESPCI Paris est déléguée, sous sa surveillance et sa responsabilité, par ordre de priorité, à Madame Emmanuelle GOUILLART, Directrice générale de la Régie ESPCI Paris à compter du 26 juin 2026, puis à Monsieur Régis ROSMADE, Directeur général des Services de la Régie ESPCI Paris, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la Régie comme mentionné au tableau ci-joint.

Cette délégation de signature s'étend à l'ensemble des domaines de compétence dévolus à la Présidente et notamment aux actes figurant aux articles L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ayant fait l'objet d'une délégation de compétence par le Conseil d'Administration de l'ESPCI.  
Elle exclut cependant les délibérations, procès-verbaux, et ordre du jour du Conseil d'administration.



**ARTICLE 2** : La signature de la Présidente de la Régie ESPCI Paris est déléguée, sous sa surveillance et sa responsabilité dans des conditions limitatives et par ordre de priorité, aux agents de l'ESPCI Paris mentionnés dans le tableau joint.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- aux intéressés.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Paris, le 16/06/2026

La Présidente

Mélody TONOLLI

REÇU EN PREFECTURE

Le 16/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-075-20000685-20260616-ARR\_2026\_01

Publié le 17/06/2026